



L'emploi dans les métiers du sport et de l'animation : entre instabilité et tremplin

Observés sur une période de 5 ans, un quart des animateurs socioculturels et quatre moniteurs, éducateurs sportifs ou sportifs professionnels sur dix exercent toujours le même métier. Les durées de carrière apparaissent relativement brèves dans ces métiers, pour des professionnels plutôt jeunes par ailleurs. Les contrats courts s'avèrent fréquents et répétés : 45 % des moniteurs et éducateurs sportifs et 37 % des animateurs socioculturels sont encore en CDD au bout de 5 ans. Pour certains, les passerelles vers d'autres professions assurent un maintien dans l'emploi, voire une évolution professionnelle. Elles permettent d'augmenter le temps de travail, donc la rémunération, et impliquent dans certains cas une mobilité géographique. Ainsi, différents parcours professionnels se dessinent : des trajectoires heurtées alternant passages épisodiques dans ces métiers, CDD et périodes de chômage indemnisé, et des parcours plus stables, CDI ou fonction publique.

Sébastien Dumartin, Karim Mouhali, Insee

La demande croissante de la population en matière d'activités physiques et de loisirs dynamise l'emploi des métiers du sport et de l'animation, en particulier dans la sphère marchande en constante progression. En 2015, près de 28 000 néo-aquitains occupent un emploi salarié dans ces métiers : 50 % comme animateurs socioculturels et de loisirs, 35 % comme moniteurs, éducateurs sportifs ou sportifs professionnels et 15 % comme cadres de l'intervention socio-éducative ou directeurs de centres socioculturels. L'activité non salariée se développe également, essentiellement dans le domaine du sport. Cependant, la moitié de ces 4 100 indépendants néo-aquitains exerce parallèlement une activité salariée au cours de l'année.

Les trajectoires professionnelles des salariés dans les métiers du sport et de l'animation reflètent une diversité de situations tant dans la stabilité dans la profession, que dans le type de contrat ou de condition de travail (figure 1). Elles permettent d'appréhender les enjeux de sécurisation des parcours, de développement d'une offre de formation et d'accompagnement à la pérennisation de l'emploi.

1 Plus de 8 salariés sur 10 toujours en emploi après 5 ans

Trajectoires professionnelles des salariés des métiers du sport et de l'animation

	À 1 an	À 5 ans
En activité dont :	93 %	85 %
Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels	63 %	41 %
Agents, Adjoints et Ouvriers de la fonction publique	4 %	5 %
Animateurs socioculturels et de loisirs	3 %	4 %
Cadres administratifs, ingénieurs	2 %	4 %
Enseignants	2 %	3 %
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	2 %	3 %
Autres	17 %	25 %
Sans activité salariée dont :	7 %	15 %
Inactivité, chômage, formation, non salariat	5 %	13 %
Chômage indemnisé	2 %	2 %

Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels en poste annexe

	À 1 an	À 5 ans
En activité dont :	93 %	84 %
Animateurs socioculturels et de loisirs	51 %	24 %
Agents, Adjoints et Ouvriers de la fonction publique	7 %	8 %
Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels	2 %	2 %
Cadres administratifs, ingénieurs	3 %	6 %
Enseignants	1 %	3 %
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	4 %	7 %
Autres	25 %	34 %
Sans activité salariée dont :	7 %	16 %
Inactivité, chômage, formation, non salariat	4 %	12 %
Chômage indemnisé	3 %	4 %

Animateurs socioculturels et de loisirs

Note : La catégorie « Autres » inclut des employés (vendeurs, serveurs, secrétaires, coiffeurs salariés...), des techniciens, formateurs, chargés de clientèle... et des ouvriers (jardiniers, cuisiniers, manutentionnaires...)

Source : Insee, panel DADS 2008 à 2015

Des départs précoces en particulier dans les métiers de l'animation...

Sur la période 2008-2015, une discontinuité dans les parcours caractérise les trajectoires professionnelles (*méthodologie*) dans les métiers du sport et de l'animation, encore plus marquée pour les animateurs socio-culturels : la moitié de ces salariés exerce encore cette profession un an après, mais seulement un quart au bout de cinq ans. Moins précoces, les sorties des éducateurs sportifs sont aussi moins nombreuses : 60 % travaillent encore dans ce métier à un an et 40 % cinq ans après. Ce turnover important nécessite une offre de formation à ces métiers suffisante et diversifiée.

Ces trajectoires tranchent avec celles de l'ensemble des professions intermédiaires de la santé et du travail social, bien plus stables, qui impliquent des formations diplômantes souvent plus longues (infirmiers, préparateurs en pharmacie, moniteurs et éducateurs spécialisés...) : six individus sur dix en moyenne exercent toujours le même métier 5 ans après, bien plus que la moyenne de l'ensemble des métiers en Nouvelle-Aquitaine (36 %).

... et parmi les moins de 30 ans

De façon globale, la probabilité de changer de métier diminue avec l'âge. Or, dans les métiers d'éducateurs sportifs ou d'animateurs socio-éducatifs, les jeunes sont particulièrement présents (45 % de l'ensemble de ces salariés ont moins de 30 ans). C'est pourquoi leur stabilité dans ces emplois est plus faible : au bout de cinq ans, seulement 24 % des moins de 30 ans exercent toujours le même métier, contre 39 % chez leurs aînés.

Dans le sport, la pérennité diffère aussi selon le genre. Les femmes, déjà minoritaires dans les métiers du sport (un quart), en sortent aussi plus fréquemment : seulement 32 % des éducatrices sportives le sont encore 5 ans après (45 % des éducateurs sportifs). Elles quittent en moyenne plus jeunes que les hommes ces métiers. En revanche, dans les métiers de l'animation, majoritairement féminins (64 %), on n'observe pas de différence en matière de mobilité professionnelle selon le genre.

Une stabilité dans l'emploi qui passe parfois par un changement de profession

À l'horizon de 5 ans, 85 % des éducateurs sportifs ou des animateurs socioculturels occupent toujours un emploi salarié, même si une partie d'entre eux travaille désormais dans d'autres domaines. Ainsi, 44 % des moniteurs et éducateurs sportifs ont changé de profession, et même 60 % des animateurs.

Un actif occupé sur cinq en situation de sous-emploi dans les métiers du sport et de l'animation

L'exploitation nationale de l'enquête emploi fournit des informations complémentaires sur le sous-emploi, la formation et les raisons pouvant motiver le souhait de changer d'emploi.

Parmi les personnes en emploi à temps partiel dans les métiers du sport et de l'animation dans les régions françaises (hors Île-de-France et Corse) en 2015, 2016 et 2017, une sur cinq souhaite travailler plus, est disponible pour le faire et recherche un nouvel emploi. Cette situation de sous-emploi est plus marquée pour les animateurs socioculturels et de loisirs (29 %) et les moniteurs et éducateurs sportifs (17 %) que pour l'ensemble des métiers (7 %).

La proportion de personnes à temps partiel qui souhaiteraient travailler plus est supérieure chez les femmes (25 % contre 15 % pour les hommes), et le sous-emploi touche plus souvent les jeunes : 46 % des actifs occupés âgés de 15 à 30 ans, contre 23 % des 30 à 40 ans et 18 % des 40 à 50 ans.

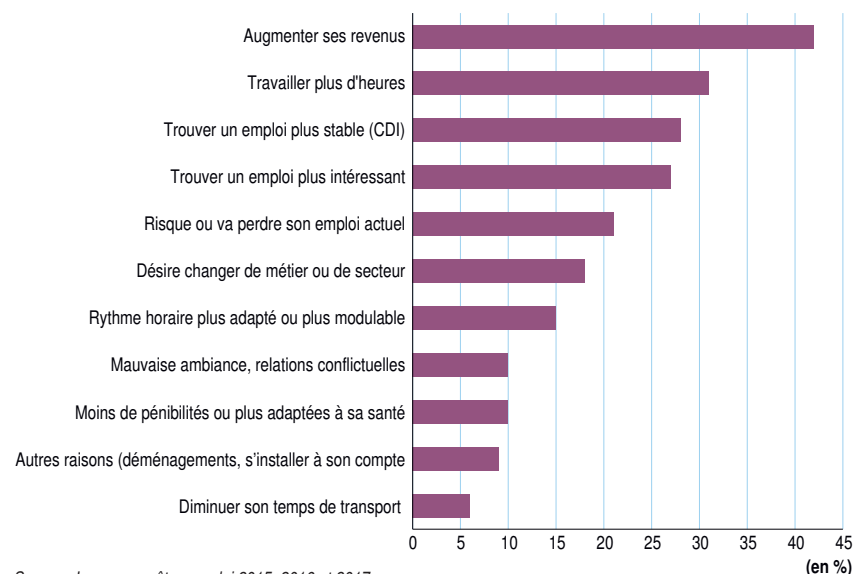
Moins de sous-emploi pour les brevets professionnels jeunesse et sport

Le sous-emploi est moins fréquent quand le niveau de diplôme est élevé ou pour les titulaires de diplômes spécifiques en lien avec les métiers du sport et de l'animation. En particulier, les diplômés d'un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) ou d'un brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) se déclarent moins souvent en situation de sous-emploi (15 %) par comparaison à l'ensemble des diplômés de même niveau : pour les diplômés du niveau bac, le taux de sous-emploi atteint 25 %. Pour ceux diplômés de niveau au moins bac + 2 (qui concernent 42 % des professionnels des métiers du sport et de l'animation), il atteint en moyenne 16 %. Pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP ou les sans diplôme, le sous-emploi (30 %) est bien plus élevé dans le sport et l'animation.

Souhait de changer d'emploi pour travailler plus d'heures et augmenter ses revenus

Près de 12 % des professionnels du sport et de l'animation déclarent souhaiter un autre emploi. Les animateurs formulent ce souhait plus fréquemment que les éducateurs sportifs (17 % contre 6 %). La première raison évoquée, l'augmentation de revenus (42 %), est fortement liée à la deuxième « travailler plus d'heures ». La stabilité ou l'intérêt du travail devançant les difficultés inhérentes aux conditions de travail (rythme horaire, pénibilité, relations conflictuelles...) moins déterminantes dans le souhait de changer d'emploi.

Principales motivations d'avoir un autre emploi



Leurs orientations professionnelles se révèlent multiples en fin de période. Elles témoignent de l'existence de passerelles vers d'autres activités, facilitant le maintien en emploi voire une progression professionnelle.

Une partie des salariés des métiers du sport et de l'animation intègrent la fonction publique, principalement territoriale, notamment comme adjoint administratif. Ce changement de catégorie socioprofessionnelle n'implique pas nécessairement un changement de

domaine professionnel : leurs nouvelles activités peuvent s'inscrire dans la continuité, notamment autour de projets liés au sport ou à l'animation.

Pour d'autres salariés, le passage par ces métiers précède une orientation vers le travail social et la santé, vers l'enseignement ou des emplois de cadre administratif ou d'ingénieur. D'autres orientations plus diverses, en particulier vers des métiers de catégorie « employés », assurent le maintien dans l'emploi.

Globalement, les mobilités observées révèlent une grande diversité de parcours. Elles questionnent la transférabilité des compétences dans d'autres domaines professionnels, comme enjeu de la politique de formation continue et d'accompagnement à l'emploi.

La mobilité géographique plus fréquente dans le cas d'un changement de profession

À l'horizon de 5 ans, 22 % des animateurs et des éducateurs sportifs concernés par un changement de profession quittent la région, pour rejoindre principalement l'Île-de-France ou les régions limitrophes de la Nouvelle-Aquitaine. Parmi ceux qui conservent la même profession, les sportifs quittent plus souvent la région que les animateurs, respectivement 14 % et 5 %.

Un recours aux CDD souvent prolongé

Les trajectoires professionnelles dans les métiers du sport et de l'animation se caractérisent par de fréquents passages successifs en contrats à durée déterminée (CDD). Les deux tiers des salariés en CDD ont moins de 30 ans.

Finalement, 45 % des éducateurs sportifs et 37 % des animateurs sont encore en CDD 5 ans plus tard, dont respectivement 25 % et 8 % dans la même profession (figure 2). C'est plus que dans les autres régions et dans l'ensemble des métiers de Nouvelle-Aquitaine.

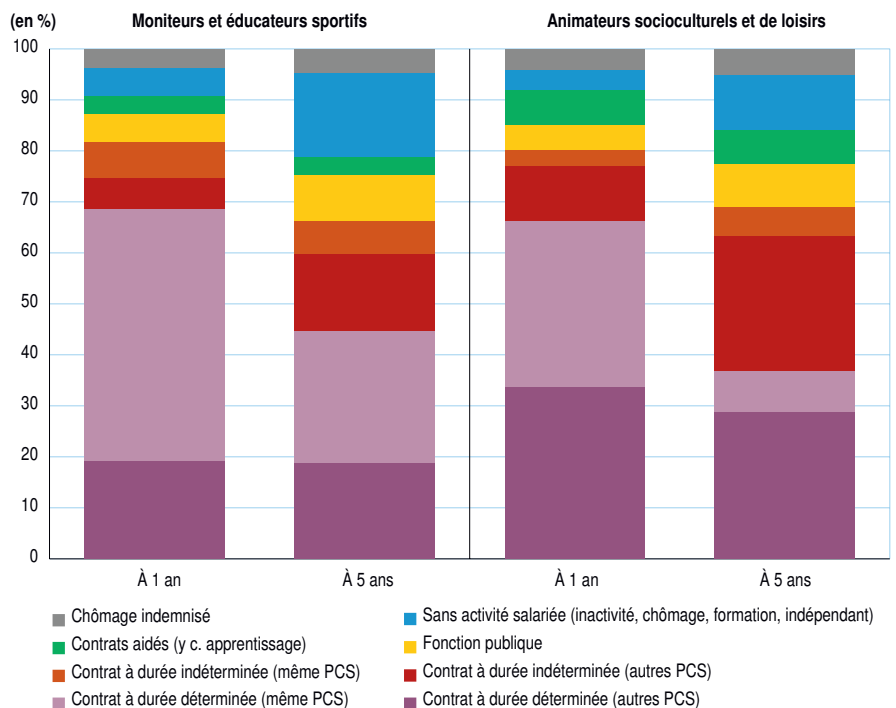
Un tiers des animateurs initialement en CDD bénéficie d'un CDI 5 ans après et 9 % intègre la fonction publique, tandis qu'un quart des éducateurs sportifs en CDD passe en CDI dans le même temps. Ces derniers sont par ailleurs plus nombreux à ne plus exercer une activité salariée, d'autant que certains exercent désormais en indépendants. Globalement, le CDI accompagne une autre profession, voire une autre catégorie socioprofessionnelle.

En 2015, les contrats aidés (emplois d'avenir, CUI-CAE, apprentissage) s'inscrivent aussi dans les trajectoires professionnelles : 9 % des éducateurs sportifs et 17 % des animateurs travaillent dans le cadre de ces dispositifs. Ils profitent davantage aux plus jeunes : les deux tiers ont moins de 30 ans. Neuf bénéficiaires sur dix exercent dans des organismes privés, dont les trois quarts appartiennent au champ non marchand ; les associations constituent le premier employeur.

Cinq ans après, 70 % des salariés en contrats aidés dans le sport et l'animation sont en situation d'emploi salarié (CDI ou CDD), soit un peu plus que dans l'ensemble des métiers. Parmi eux, un sur cinq continue dans la profession d'éducateurs sportifs et un sur six dans celle de l'animation.

2 Peu de CDI en restant dans les professions du sport et de l'animation

Trajectoires par situation selon les professions (en %)



Source : Insee, panel DADS 2008 à 2015

Un changement de profession pour travailler et gagner davantage

L'enchaînement des postes, la durée des contrats et la saisonnalité ne garantissent pas toujours un revenu suffisant tout au long de l'année. Temps de travail et rémunération annuelle s'accroissent davantage pour ceux qui changent de profession. Le revenu progresse d'environ 11 % sur 5 ans pour la moitié des salariés du sport et de l'animation encore en poste, du fait principalement de l'augmentation du temps de travail annuel. Cette évolution triple pour ceux qui changent de profession.

À temps de travail équivalent, le changement de profession se traduit aussi par un accroissement du revenu annuel plus important : + 1,7 % à 1 an et + 9,6 % à 5 ans, contre respectivement + 1,2 % et + 5,7 % pour ceux qui n'en changent pas.

Quatre grands types de parcours professionnels au regard de la situation sur le marché du travail

Dans les métiers du sport et de l'animation, la diversité des parcours professionnels reflète les situations et les contraintes des individus sur le marché du travail. L'analyse typologique des contrats d'une cohorte de 2 500 salariés (méthodologie) révèle cependant quatre grands types de parcours sur la période 2011-2015 (figure 3).

Un premier groupe (11 % de la cohorte suivie) se caractérise par un passage parfois épisodique dans les métiers du sport et de l'animation avec une transition rapide vers du chômage indemnisé et une absence d'activité salariée. Plutôt jeunes avec 38 % de moins de 25 ans et 35 % de 25-34 ans, ce groupe compte plus d'hommes (54 %) que de femmes. Au départ, ils travaillent dans le sport (27 %), la culture, le tourisme ou les loisirs (20 %), ou la santé et le travail social (12 %).

Un second groupe (44 % des individus de la cohorte) se distingue par un parcours majoritaire en CDD et une saisonnalité de l'emploi prononcée, du fait notamment des activités touristiques. Dans ce groupe hétérogène, peuvent se succéder des situations d'activité en CDD, de chômage indemnisé, de contrats aidés ou de brefs passages en CDI. Plus jeunes que ceux du premier groupe, 42 % des individus ont moins de 25 ans et 37 % entre 25 et 34 ans. Cependant, une part croissante des individus de ce groupe quitte au fil des mois les métiers du sport et de l'animation pour occuper des CDD dans d'autres domaines. Néanmoins, contrairement au premier groupe, la majorité des individus se maintient en emploi salarié malgré l'instabilité.

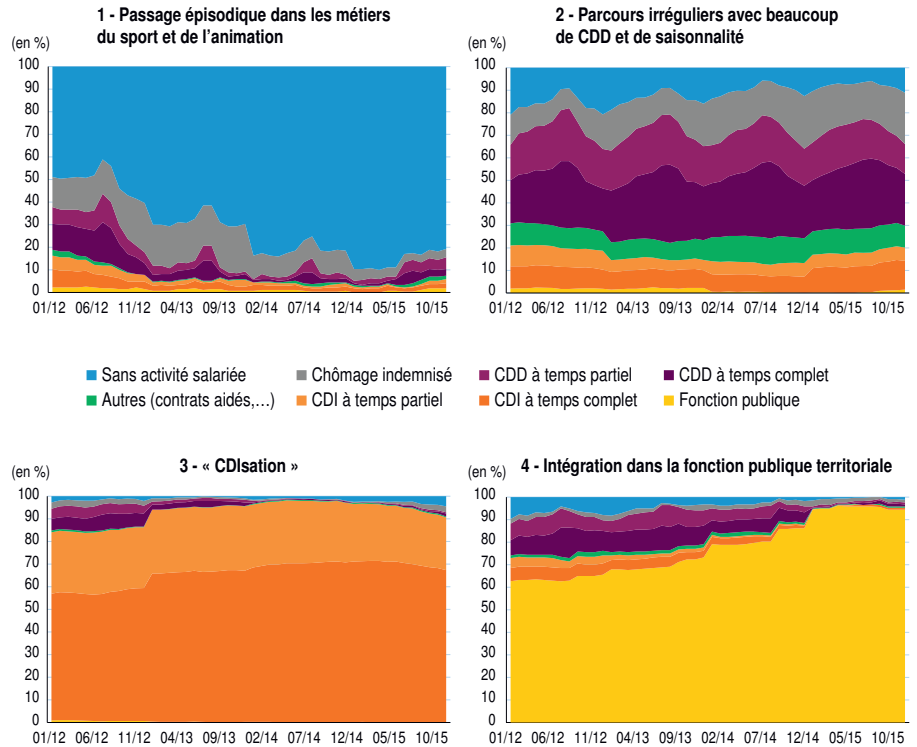
Les deux autres groupes bénéficient de situations plus stables. Ainsi, pour 31 % des individus de la cohorte (groupe 3)

la trajectoire se caractérise par une « CDIisation », mais pas uniquement dans les métiers de l'animation et du sport. La situation de CDI est conservée au fil des mois. Une partie des individus connaissent une période de transition du CDD vers le CDI ; plus âgés que ceux des premiers groupes, 34 % des individus ont entre 25 et 34 ans et 31 % entre 35 à 44 ans. Pour un tiers d'entre eux, le secteur d'activité employeur au départ est lié à la santé et au travail social, pour 24 % au domaine du sport et pour 10 % aux activités de culture, tourisme et loisirs.

Le quatrième groupe (14 % des individus) se différencie par une prépondérance de contrats dans la fonction publique, notamment territoriale, souvent précédés d'un passage en CDD. Les individus se répartissent presque équitablement dans 3 catégories d'âge : 25-34 ans (29 %), 35-44 ans (29 %) et 45 ans ou plus (27 %).

3 Suivi de cohorte 2011-2015 : quatre grands types de trajectoires

Chronogrammes de l'évolution des situations en termes de contrats des salariés du sport et de l'animation en poste en 2011, selon le type de trajectoire



Source : Insee, panel DADS 2011 à 2015

Champ

Dans le cadre du projet d'étude en partenariat avec la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS), le champ retenu pour l'analyse des métiers du sport et de l'animation englobe 4 professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) :

- 424A – Moniteurs et éducateurs, sportifs professionnels ;
- 434A – Cadres de l'intervention socio-éducative ;
- 435A – Directeurs de centres socioculturels et de loisirs ;
- 435B – Animateurs socioculturels et de loisirs.

Dans l'analyse des trajectoires, les résultats portent essentiellement sur les 2 principales PCS : 424A et 435B.

Sources et méthodes

Le fichier panel issu des DADS permet d'étudier les trajectoires professionnelles des salariés. Une première analyse identifie des changements de situation d'une année à l'autre (à horizon de 5 ans) sur la période 2008 à fin 2015. Une seconde analyse suit une cohorte d'individus en poste dans les métiers du sport et de l'animation en 2011 et les évolutions mensuelles notamment en termes de contrats de travail. L'objectif est de construire une typologie des trajectoires qui reflète la diversité des parcours. La démarche consiste dans un premier temps à comparer les trajectoires individuelles avec la méthode de « l'optimal matching analysis », et ensuite de réaliser une classification ascendante hiérarchique (CAH).

Insee Nouvelle-Aquitaine
5, rue Sainte-Catherine
BP 557 - 86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :
Fabienne Le Hellaye

Rédactrice en chef :
Anne Maurellet

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon
ISSN : 2492-6876

© Insee 2019

Pour en savoir plus

- « Vision prospective partagée des emplois et des compétences - Les métiers du sport », *France Stratégie*, Céreq, février 2019
- « Les métiers du sport et de l'animation en Nouvelle-Aquitaine », *Aquitaine Cap Métiers*, avril 2018

